



No de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE PAPINEAU**



Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le vendredi 28 juillet à 14 h, à la salle communautaire au 849, chemin du Tour-du-Lac, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

**Sont présents :**

Chantal Crête                      Anik Bois                      Manon Bastien Couturier  
Gilles Ladouceur                  Don Saliba                      Jocelyn Martel

La directrice générale, Louise Sisle, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs est présent à la salle du conseil.

Les membres du conseil sont présents et il y a quorum.

**L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :**

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Ouverture exceptionnelle de la plage municipale dans le cadre de la Traversée du lac Simon.
4. Autorisation – Paiement de la facture du Groupe « The Rock Show ».
5. Autorisation – Paiement de la facture de « Les Mélo-Man ».
6. Autorisation – Paiement de la facture no 20230729 de « Dude » le chansonnier.
7. Période de questions.
8. Levée de la séance.

La directrice générale et secrétaire-trésorière atteste avoir transmis l'avis de convocation et l'ordre du jour aux membres du conseil. Tous les membres du conseil sont présents et renoncent à invoquer le défaut d'accomplissement des formalités de convocation prévues au *Code municipal du Québec*.

**1.**

**372-07-2023**  
**Ouverture de la séance**

**Il est proposé par Madame Chantal Crête**  
**Et résolu**

D'ouvrir la séance à 14 h 40.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2.**

**373-07-2023**  
**Adoption de l'ordre du jour**

**Il est proposé par Madame Chantal Crête**  
**Et résolu**

**QUE** le Conseil entérine l'ordre du jour en ajoutant un item pour le « Contrat d'embauche temporaire et à temps partiel d'un directeur des ressources humaines, urbanisme et environnement » qui deviendra le point 7 et ainsi de suite.

**ADOPTÉE à l'unanimité**



No de résolution  
ou annotation

3.

**374-07-2023**

**Ouverture exceptionnelle de la plage municipale dans le cadre de la Traversée du lac Simon**

**CONSIDÉRANT QUE** le recrutement de sauveteurs pour la plage de Lac-Simon a été infructueux;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal désire ouvrir sa plage municipale dans le cadre de l'événement de la Traversée du Lac-Simon;

**CONSIDÉRANT QUE** les normes de sécurité à respecter selon le Guide de sécurité de la natation en eau libre exigent au moins de 2 sauveteurs pour effectuer les remplacements ainsi que les pauses afin d'assurer la sécurité des gens lors de l'événement;

**CONSIDÉRANT** les recommandations de l'assureur de la Municipalité, PMT Roy à l'effet de permettre une ouverture partielle de 13 h 00 à 17 h 30 sous la supervision de 2 sauveteurs nommés pendant ledit événement;

**Il est proposé par Madame Anik Bois  
Et résolu**

**QUE** le Conseil nomme les personnes suivantes à titre de sauveteurs :

- Monsieur Sébastien Baumier ayant comme compétence SN plage continentale et SN piscine et agira à titre de bénévole lors de l'événement;
- Madame Laurianne D'Amboise ayant comme compétence SN plage continentale et Sn piscine et moniteur de natation et agira à titre de bénévole lors de l'événement;

**QUE** le Conseil confirme l'ouverture partielle de la plage de 13 h à 17 h 30 dans le cadre de l'événement de la Traversée du lac Simon et qu'une fermeture de celle-ci sera effectuée après l'événement.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

4.

**375-07-2023**

**Autorisation – Paiement de la facture du Groupe « The Rock Show »**

**CONSIDÉRANT** la réception de la soumission du groupe « The Rock Show » pour la soirée du 29 juillet 2023 dans le cadre de l'événement des feux d'artifice au montant de 2 000 \$ (incluant les taxes);

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier  
Et résolu**

**QUE** le Conseil entérine l'entente avec le groupe « The Rock Show » et autorise la directrice générale à libeller un chèque à l'ordre Patrick Chartrand au montant de 2 000 \$ (taxes incluses);

**ET QUE** la dépense nette soit imputée au poste budgétaire 02-70170-447.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

5.

**376-07-2023**

**Autorisation – Paiement de la facture de « Les Mélo-Man »**

**CONSIDÉRANT** la réception de la soumission du groupe « Les Mélo-Man » pour la soirée du 29 juillet 2023 dans le cadre de l'événement des feux d'artifice au montant de 800 \$ (incluant les taxes);

**EN CONSÉQUENCE :**



**Il est proposé par Madame Anik Bois  
Et résolu**

**QUE** le Conseil entérine l'entente avec le groupe « Les Mélo-Man » et autorise la directrice générale à libeller un chèque à l'ordre Stéphane Larouche au montant de 800 \$ (taxes incluses);

**ET QUE** la dépense nette soit imputée au poste budgétaire 02-70170-447.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**6.**

**377-07-2023  
Autorisation – Paiement de la facture no 20230729 de « Dude » le chansonnier**

**CONSIDÉRANT** la réception de la facture numéro 20230729 en date du 24 juillet 2023 du chansonnier « Dude » pour la soirée du 29 juillet 2023 dans le cadre de l'événement des feux d'artifice au montant de 350 \$ (plus les taxes applicables);

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Monsieur Don Sliba  
Et résolu**

**QUE** le Conseil entérine l'entente avec le chansonnier « Dude » et autorise la directrice générale à libeller un chèque à l'ordre Daniel jr. Labelle au montant de 350 \$ (plus les taxes applicables);

**ET QUE** la dépense nette soit imputée au poste budgétaire 02-70170-447.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**7.**

**378-07-2023  
Contrat d'embauche temporaire et à temps partiel d'un directeur des ressources humaines, urbanisme et environnement**

**CONSIDÉRANT** l'organisation du travail lors d'une éventuelle retraite entière ou partielle de la directrice adjointe en poste et que le conseil souhaite atténuer la perte de son expertise;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil souhaite améliorer la supervision des ressources humaines ainsi que l'esprit de corps et d'équipe des employés;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil souhaite offrir un service d'urbanisme et de l'environnement de grande qualité à ses citoyens;

**CONSIDÉRANT** l'offre de disponibilité de M. Benoit Hébert, ancien directeur général de Lac-Simon;

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur  
Et résolu**

**QUE** le Conseil entérine le contrat d'embauche de Benoit Hébert au poste de directeur, des ressources humaines, urbanisme et environnement à temps partiel, à hauteur d'un maximum de 15 heures semaine au taux horaire de 60\$/l'heure, contrat renouvelable au 6 mois selon les besoins. Ses mandats sont prioritairement de gérer les ressources humaines et d'améliorer le service de l'urbanisme et de l'environnement. Ce poste contractuel relèvera de la directrice générale et du Conseil.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**8.**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il n'y a pas de questions des citoyens.



No de résolution  
ou annotation

pour  
Louise  
Sisla

9.

379-07-2023

Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel  
Et résolu

QUE la séance soit levée à 14 h 46.

ADOPTÉE à l'unanimité

  
Jean-Paul Descoeurs  
Maire

  
Louise Sisla  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière